

ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

EUROCONTROL

- Mesures de la Commission permanente -

MESURE N° 14/202

portant adoption de la Politique relative aux conflits d'intérêts applicable à l'équipe dirigeante et au personnel d'EUROCONTROL ainsi qu'aux participants externes aux réunions d'EUROCONTROL

LA COMMISSION PERMANENTE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE,

Vu la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « EUROCONTROL » du 13 décembre 1960, telle que modifiée par le Protocole signé à Bruxelles le 12 février 1981, et en particulier ses articles 6.1 (b) et 7.3,

Considérant qu'il est souhaitable de mettre en place une politique relative aux conflits d'intérêts applicable aux participants à certaines réunions d'EUROCONTROL, notamment l'équipe dirigeante et les membres du personnel d'EUROCONTROL ainsi que les participants externes, qui décrit de manière détaillée les différents intérêts et les conflits d'intérêts susceptibles de survenir ;

Sur proposition du Directeur général et du Conseil provisoire,

PREND LA MESURE SUIVANTE :

La Politique relative aux conflits d'intérêts applicable à l'équipe dirigeante et au personnel d'EUROCONTROL ainsi qu'aux participants externes aux réunions d'EUROCONTROL, jointe à la présente Mesure, est approuvée.

Fait à Bruxelles, le 05.12.2014



Feliks BACI
Président de la Commission

Politique relative aux conflits d'intérêts applicable à l'équipe dirigeante et au personnel d'EUROCONTROL ainsi qu'aux participants externes aux réunions d'EUROCONTROL

1. Justification

L'équipe dirigeante et le personnel d'EUROCONTROL ainsi que les participants externes aux réunions d'EUROCONTROL sont susceptibles d'être confrontés à des conflits d'intérêts. Tout participant à une réunion d'EUROCONTROL, qu'il soit un membre de l'équipe dirigeante ou du personnel d'EUROCONTROL ou encore un participant externe, devrait être tenu de signer une déclaration d'intérêts relative aux points inscrits à l'ordre du jour de la réunion considérée.

2. Qui est tenu de faire une telle déclaration ?

L'équipe dirigeante et les membres du personnel d'EUROCONTROL ainsi que tout participant externe aux réunions des instances d'EUROCONTROL énumérées ci-après, qu'elles soient organisées sur les sites d'EUROCONTROL ou ailleurs :

- atelier avec les partenaires (STKH WKSP) ;
- Groupe de travail budgétaire et financier – 4 États (GTBF-4) ;
- Conseil de surveillance du Fonds de pension (PFSB) ;
- Comité permanent « Finances » (SCF) ;
- Services centralisés (CS) ;
- Conseil consultatif de l'Agence (AAB) ;
- comités ou autres instances ou forums de l'Organisation, et notamment la Commission consultative des marchés d'achat et de vente, les jurys de sélection et les conseils de discipline.

Les participants aux réunions des instances délibératives de l'Organisation, telles que le Conseil provisoire, la Commission permanente et le Comité élargi pour les redevances de route, sont expressément dispensés de l'obligation de déclarer d'éventuels conflits d'intérêts.

La présente politique propose des éléments indicatifs supplémentaires permettant d'identifier les circonstances dans lesquelles des conflits d'intérêts peuvent survenir.

3. Que faut-il déclarer ?

Il incombe à chaque personne de déclarer ses intérêts.

Qu'est-ce qu'un intérêt ?

Sont visés ici tout intérêt personnel en rapport avec un point de l'ordre du jour de la réunion considérée, susceptible de compromettre l'indépendance du participant aux réunions d'EUROCONTROL, et en particulier les intérêts dits familiaux et financiers :

(a) Intérêts financiers

Par « intérêts financiers », il faut entendre la détention, par exemple, d'actions et de parts, d'options d'achat d'actions, de capitaux propres, d'obligations, de parts dans le capital d'une société de personnes, de l'une de ses filiales ou encore d'une société dans le capital de laquelle elle détient une participation.

(b) Intérêts familiaux

On entend par « intérêts familiaux » tout intérêt, et notamment les intérêts financiers au sens défini au point (a), détenu par un membre de la famille du participant aux réunions d'EUROCONTROL.

(c) Autres intérêts

Par « autres intérêts », il faut entendre tout intérêt susceptible de compromettre l'indépendance du participant aux réunions d'EUROCONTROL visées par la présente politique, notamment :

- une expérience professionnelle antérieure du participant ou d'un membre de sa famille avec certaines sociétés, que ces activités aient donné lieu ou non au versement de rémunérations régulières ou occasionnelles, en espèces ou en nature ;
- l'appui et l'assistance reçus, qu'il soient liés à un avantage pécuniaire direct ou indirect ou à d'autres avantages matériels ;
- tout intérêt, et notamment les intérêts financiers visés au point (a), détenu par un membre de la famille ou un ami du participant aux réunions d'EUROCONTROL considérées.

Qu'entend-t-on par intérêts directs et indirects ?

Des intérêts peuvent être directs ou indirects selon leur incidence probable ou potentielle sur le comportement de l'individu à un moment donné. La présente politique vise les intérêts tant directs qu'indirects.

La détention d'intérêts directs ou indirects est en principe incompatible avec la participation à des réunions d'EUROCONTROL.

Intérêts directs : Les intérêts directs peuvent être interprétés comme des intérêts découlant de tout avantage personnel au profit d'un individu, à tout moment, susceptibles d'influencer son comportement ou de donner cette impression (des intérêts financiers d'une certaine ampleur, par exemple).

Intérêts indirects : Les intérêts indirects peuvent être interprétés comme d'autres intérêts que ceux découlant d'un avantage personnel au profit d'un individu, susceptibles d'influencer son comportement ou de donner cette impression, et notamment tout intérêt de l'organisation que le participant externe représente lors de la réunion, en particulier dans le cadre de procédures de passation de marchés comme des appels à manifestation d'intérêt ou des appels d'offres.

4. Quand faut-il remplir une déclaration ?

Au début de chaque réunion d'EUROCONTROL telle que définie au point 2 de la présente politique, chaque participant sera tenu de compléter la déclaration d'intérêts figurant en tant que pièce jointe de la présente politique.

Si, au cours de la réunion, le participant se rend compte de l'émergence d'un conflit d'intérêts potentiel, dont il n'avait pas connaissance avant le début de la réunion, il doit immédiatement en informer le président, qui prendra les mesures appropriées.

5. Aspects administratifs

Service responsable des déclarations d'intérêts

Le service chargé de traiter les déclarations d'intérêts au sein de l'Agence est l'organisateur de la réunion.

PIÈCE JOINTE À LA POLITIQUE RELATIVE AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS APPLICABLE À L'ÉQUIPE DIRIGEANTE ET AU PERSONNEL D'EUROCONTROL AINSI QU'AUX PARTICIPANTS EXTERNES AUX RÉUNIONS D'EUROCONTROL

Déclaration d'intérêts à remplir par l'équipe dirigeante et les membres du personnel d'EUROCONTROL ainsi que par les participants externes aux réunions d'EUROCONTROL.

DATE :	
RÉUNION (+ LIEU) :	

EN APPOSANT VOTRE SIGNATURE SUR LA PRÉSENTE LISTE DES PARTICIPANTS, VOUS MARQUEZ VOTRE ACCORD SUR CE QUI SUIT :

Par la présente, je déclare agir en qualité de représentant de l'organisation ou de la société mentionnée ci-dessous et que je n'ai pas d'autre intérêt, en tant que participant à la réunion indiquée ci-dessus, susceptible de générer un conflit d'intérêts.

Au cas où ma participation à la réunion susmentionnée entraînerait un conflit d'intérêts, j'en informerai le président et m'abstiendrai d'y prendre part jusqu'à ce que le président ait établi que ma participation à ladite réunion n'est plus source de conflit d'intérêts ou que le conflit d'intérêts a été résolu.

Je déclare en outre que, dans l'hypothèse où un changement surviendrait et s'il apparaissait que je possède ou acquière des intérêts supplémentaires susceptibles de générer un conflit d'intérêts, j'en informerai immédiatement EUROCONTROL.

LISTE DES PARTICIPANTS :

<u>NOM ET PRÉNOM</u>	<u>ORGANISATION / SOCIÉTÉ</u>	<u>FONCTION / TITRE</u>	<u>SIGNATURE</u>